



EXPERTS COMPTABLES ASSOCIÉS

SA I.CERAM

PARC D ESTER

1 RUE COLUMBIA

87068 LIMOGES CEDEX

COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

au 31/03/2015

Activité : Fabrication appareils médicochirurgicaux

SOMMAIRE

BILAN	PAGE 2
COMPTE DE RESULTAT	PAGE 3
TABLEAU DES FLUX	PAGE 4
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	PAGES 5 ET S.

SA I.CERAM

BILAN CONSOLIDE 31 MARS 2015		
ACTIF	31-mars-15	30-sept-14
Ecart d'acquisition	135 952	0
Immobilisations incorporelles	520 769	228 454
Immobilisations corporelles	399 126	469 636
Immobilisations financières	19 238	32 775
ACTIF IMMOBILISE	1 075 084	730 865
Stocks et en-cours	2 254 239	2 384 837
Clients et comptes rattachés	256 904	248 512
Autres créances et comptes de régularisation	703 371	462 890
Disponibilités	803 690	65 936
ACTIF CIRCULANT	4 018 204	3 162 176
TOTAL DE L'ACTIF	5 093 288	3 893 040
PASSIF	31-mars-15	30-sept-14
Capital	403 065	344 247
Réserves et résultat consolidés	2 879 582	1 276 202
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	3 282 647	1 620 449
INTERETS MINORITAIRES	3 005	0
AUTRES FONDS PROPRES	61 875	75 625
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 394	85 262
Emprunts et dettes financières	911 139	1 038 702
Fournisseurs et comptes rattachés	587 762	749 162
Autres dettes et comptes de régularisations	242 466	323 840
DETTES	1 741 367	2 111 704
TOTAL DU PASSIF	5 093 288	3 893 040

SA I.CERAM

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	31-mars-15	30-sept-14	31-mars-14
Chiffre d'affaires	704 957	1 375 006	702 863
Autres produits d'exploitation	-101 838	734 850	134 393
PRODUITS D'EXPLOITATION	603 118	2 109 856	837 256
Achats consommés	235 222	457 047	162 493
Charges de personnel	436 736	729 859	356 234
Autres charges d'exploitation	436 336	561 941	305 860
Impôts et taxes	15 555	22 683	13 281
Dotations aux amortissements et provisions	166 516	236 222	122 463
CHARGES D'EXPLOITATION	1 290 364	2 007 752	960 331
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 687 246	102 104	-123 075
Produits financiers	45	10 414	6 710
Charges financières	19 138	64 254	30 379
RESULTAT FINANCIER	-19 093	-53 840	-23 669
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES	-706 339	48 264	-146 744
Charges et produits exceptionnels	-54 513	-13 746	-2 856
Produits (+) / charges (-) d'impôt sur les résultats	4 781	18 050	7 301
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	-756 071	52 568	-142 299
Dotation amortissement écart acquisition	5 035	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-761 106	52 568	-142 299
intérêts minoritaires	0	0	0
RESULTAT NET PART DU GROUPE	-761 106	52 568	-142 299
Résultat par action	-0,2	0,02	-0,04
Résultat dilué par action	-0,2	0,02	-0,04

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

en K€	31/03/2015	30/09/2014
Résultat net des sociétés intégrées	-756	53
Eliminations des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:		
- Amortissements et provisions	25	292
- Variation des impôts différés	5	0
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-726	345
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-292	-264
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-1 018	81
Acquisitions d'immobilisations	-385	-173
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	14	0
Incidence des variations de périmètre	-150	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-521	-173
Augmentations de capital en numéraire	2 423	441
Remboursement des avances conditionnées	-14	-39
Emissions d'emprunts	18	0
Remboursements d'emprunts	-150	-210
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 277	197
Variation de trésorerie	738	106
Trésorerie à l'ouverture	64	-42
Trésorerie nette à la clôture	802	64

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers présentant les comptes consolidés semestriels pour la période de 6 mois du 31 octobre au 31 mars 2015.

S'agissant de comptes résumés, ils n'intègrent pas toutes les informations et notes annexes requises pour l'établissement des états financiers annuels, et à ce titre ils doivent être lus en liaison avec les états financiers.

Le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes sont présentés en euros sauf indication contraire.

1. PRESENTATION DU GROUPE

Le groupe comprend les sociétés suivantes :

- **I.CERAM** : société installée à Limoges et ayant pour objet la fabrication et distribution d'appareils médico-chirurgicaux
- **I.CERAM SRO** : filiale installée en Tchéquie et détenue à 100% par I.Ceram. Cette société a pour objet la commercialisation des produits de la société I.Ceram sur le territoire de la république Tchèque.
- **LIMOUSINE DE BREVETS** : société installée à Bègles (33) détenue à 75% par I.Ceram et ayant pour objet la recherche, la réalisation d'études et l'exploitation de brevets dans le domaine de la prothèse céramique. Cette société est entrée dans le périmètre le 19 décembre 2014.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

2.1 Introduction au marché « Alternext »

La société a été admise à la cotation sur le marché boursier Alternext, en placement privé, le 19 décembre 2014.

L'introduction en bourse a permis de lever 2 735 037 € qui ont été affectés :

- Au développement de nouveaux produits innovants,
- Au développement d'un réseau commercial en France et à l'étranger.

Les frais d'émission imputés sur l'augmentation des capitaux propres qui résulte de cette introduction se sont élevés à 311 732 €. Ces frais sont notamment constitués des frais de communication, d'honoraires de conseils et d'honoraires juridiques, d'honoraires d'interventions sur le prospectus et enfin des frais de placement.

2.2 Acquisitions :

I.Ceram a finalisé sur la période les opérations suivantes :

- Acquisition auprès de la société Ernée gestion de parts de la société Limousine de Brevets, historiquement détentrice du brevet d'invention déposé auprès de l'INPI le 19 avril 2001, publiée sous le numéro 2 823 674 et qui concerne le développement des implants céramiques en alumine poreuse. Cette acquisition s'est faite pour un montant de 150 000 € représentant 75% du capital social de cette société.

- Acquisition auprès de la société Investissement Développement de la marque « I.Céram »

2.3 Dénouement de litiges antérieurs :

La société avait fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2013 qui avait entraîné des redressements ; ces redressements avaient été provisionnés au cours de l'exercice précédent ; l'exercice semestriel a vu la société s'acquitter de ces dettes fiscales et les provisions constituées ont été reprises. L'impact en termes de résultat sur l'exercice est donc nul.

La société avait également dû faire face à un certain nombre de litiges prud'homaux qui se sont conclus défavorablement pour elle ; les provisions avaient été constatées ; la société a soldé financièrement tous ces litiges ; les provisions constituées antérieurement se sont révélées insuffisantes ; l'impact sur l'exercice est de 40 495 €.

2.4 Autres éléments relatifs à l'exploitation :

Poursuite des activités en matière de recherche et développement de nouveaux produits

La société a continué les recherches entreprises sur de nouvelles technologies et produits, avec le concours d'un comité scientifique composé de chirurgiens et autres spécialistes issus des établissements de santé publics ou privés. Une implantation chirurgicale de sternum en céramique a été réalisée dans le cadre du développement sur ce nouveau produit au CHRU de Limoges, et s'est conclue par un succès ; l'annonce de cette première mondiale a été faite en juin 2015, avec un impact très important en terme de communication. L'implantation de ce sternum permet d'avoir une solution médicale efficace pour les patients atteints d'infections osseuses post-opératoires. Le marché est estimé par les dirigeants à 1 500 sternums par an en France.

Renforcement des effectifs :

La société a poursuivi le renforcement de ses effectifs dans tous les secteurs de la société (administratif, commercial, production), notamment à compter du premier trimestre 2015.

3. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'ÉVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe I.CERAM arrêtés au 31 mars 2015 sont établis, sur une base volontaire, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France et notamment le plan comptable général, le règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable et la recommandation CNC n° 99-R-01 relative à l'établissement des comptes intermédiaires pour les comptes consolidés établis en règles françaises.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Continuité d'exploitation :

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La consommation forte de trésorerie du groupe s'explique par les projets de recherches en cours ainsi que par les dépenses liées à sa structuration, notamment au niveau commercial, alors que les revenus ne suffisent pas à équilibrer l'exploitation.
- La trésorerie disponible et les financements tels que détaillés ci-dessous, devraient lui permettre de couvrir ses besoins jusqu'à mars 2016.

Les financements envisagés sont les suivants :

- Un prêt à taux zéro de 730 K€ à recevoir de la part de la BPI France financement, pour le financement du projet de recherche porté par I.Ceram sur le développement d'un implant actif en céramique pour le traitement des infections osseuses. Ce prêt est néanmoins conditionné à l'obtention d'un emprunt bancaire ou d'un crédit-bail pour le financement d'un centre d'usage par ultra-sons d'un montant minimum global de 600 K€. Les discussions pour ce financement bancaire sont en cours à ce jour,
- Les remboursements de crédit impôt-recherche attendus au titre des exercices 2014 et 2015, dont le montant est estimé avec prudence à 100 K€ pour chacun desdits exercices,

- Une avance remboursable de 100 K€ pour le financement du développement à l'international accordée par la commission permanente du Conseil Régional du Limousin en date du 29 mai 2015.

Il existe néanmoins une incertitude sur la continuité d'exploitation si le groupe n'est pas en mesure de réaliser ses plans d'actions et si les financements venaient à ne pas se concrétiser ou étaient décalés dans le temps. En conséquence, le groupe ne serait pas dans ce cas en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Les comptes consolidés ont cependant été établis sur une base de continuité d'exploitation.

Afin de couvrir les besoins ultérieurs, la société envisage de réaliser une augmentation de capital qui pourrait se faire par placement privé ou par voie d'offre au public / dont les modalités sont en cours de réflexion.

Changement de présentation :

Il est apparu que les avances conditionnées ne répondaient pas aux critères de comptabilisation dans les capitaux propres. En conséquence, elles ont été reclassées sur une ligne séparée pour chacune des périodes présentées.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation retenues pour les comptes de la période n'ont pas été modifiées par rapport aux exercices précédents.

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou

de conditions différentes. Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement de ces états financiers concernent :

- la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels et incorporels,
- Les provisions sur stocks et créances clients
- le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

Principes généraux de consolidation

- Périmètre et méthode de consolidation

Les comptes des sociétés dans lesquelles I.CERAM a, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de maîtriser leur activité sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

I.Ceram SRO, et Société Limousine de Brevet, filiales du groupe, sont donc intégrées globalement.

- Date de clôture des comptes

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2015, la société I.CERAM a porté sa date de clôture au 31 décembre au lieu du 30 septembre.

Ses filiales, I.Ceram SRO et Société Limousine de Brevet clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Pour les besoins de la consolidation, des comptes intérimaires au 31 mars 2015 de l'ensemble des sociétés consolidées ont été établis.

Principes comptables appliqués

1. Méthode de conversion

Les résultats des sociétés étrangères hors zone Euro sont convertis au cours moyen de change de la période ; les comptes de bilan sont convertis au cours de clôture de la période concernée, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Les écarts de conversion sont présentés en capitaux propres.

2. Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

- L'activation des frais de recherche et développement dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation,
- Le retraitement des contrats de location financement :
 - o par l'activation des immobilisations concernées, et
 - o la constatation de la dette liée aux immobilisations concernées,
- La comptabilisation des écarts de conversion actifs et passifs en charges et produits de la période.

Les autres méthodes préférentielles prévues par le plan comptable général n'ont pas d'impact, ou un impact négligeable sur les comptes au 31 mars 2015.

3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont supportés par le Groupe.

La filiale I.Ceram SRO, étant détenue à 100% par le groupe, aucun intérêt minoritaire n'est comptabilisé dans les états financiers au 31 mars 2015.

Par contre, la société limousine de brevet étant détenue à 75%, des intérêts minoritaires ont été pris en compte dans les états financiers au 31 mars 2015.

4. Ecart d'acquisition

Lors de l'entrée de la société Limousine de Brevet, un écart d'acquisition a été constaté pour un montant de 140 987 € ; cet écart fait l'objet d'un amortissement sur 7 ans. . La dotation aux amortissements comptabilisée sur le semestre s'est élevée à 5 035 €.

5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les frais de recherche et développement sont activés quand ils répondent aux critères d'activation sont activés. Néanmoins, depuis quelques exercices, le groupe a élargi ses domaines de recherche et ne dispose pas encore des outils analytiques lui permettant d'imputer ses dépenses par projet. En conséquence, le groupe considère ne pas être en mesure de répondre à la totalité des critères permettant l'activation des frais de recherche et développement et comptabilise ces frais en charges.

Corrélativement, les crédits d'impôts recherche reçus au titre des dépenses engagées par le groupe sont comptabilisées en produits d'exploitation

- les logiciels
- le fonds de commerce.

Les frais de recherche et développement sont amortis sur 7 années. Des provisions sont constituées s'il est identifié un risque sur l'utilisation des brevets concernés

Les logiciels sont amortis sur 1 à 3 années.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis dès lors qu'ils ne portent pas sur une durée définie d'utilisation. Ils font par contre l'objet d'une provision dès qu'un risque est identifié concernant le maintien de l'activité correspondante.

6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Le Groupe applique la méthode préférentielle du règlement CRC 99-02 modifié relative à la capitalisation des contrats de crédit-bail qualifiés de location financement. Les contrats de location financement sont retraités selon les critères suivants :

- La charge financière, si elle n'est pas stipulée au contrat, est calculée en appliquant un taux d'intérêt constant sur la durée du contrat.
- Les redevances enregistrées dans les comptes individuels sont annulées par la contrepartie d'une charge financière et d'un remboursement progressif de l'emprunt.
- Les biens concernés sont amortis selon les principes comptables du Groupe.
- Les biens sont immobilisés selon la valeur stipulée au contrat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériels et outillages industriels 2 à 5 ans
- Installations générales et agencements 5 à 10 ans
- Matériels de transport 4 ans
- Matériels de bureau 3 à 10 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

Dépréciation des actifs :

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Les changements normatifs

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;

- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Le management n'a identifié aucun actif, au 31 mars 2015, pour lequel des dépréciations complémentaires auraient dû être comptabilisées.

7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées uniquement de dépôts de garantie.

8. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués à leur coût d'achat.

Les stocks de produits finis et en cours de production comprennent les consommations, les charges directes et indirectes de production comprenant l'amortissement des biens concourant à la production. Les en-cours de production sont évalués en fonction du stade d'achèvement à la date d'inventaire. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

En fonction de la réglementation fiscale et des pratiques de la profession, une provision pour dépréciation des stocks est calculée dès lors qu'il apparaît :

- que la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente,
- que des produits finis non vendus sont devenus obsolètes par rapport au marché,
- que les produits ne sont plus autorisés sur le marché,
- que les possibilités de vente des produits finis ou des marchandises, ou que les possibilités de consommation des matières premières sont devenues très faibles.

9. Créances clients

Les créances clients sont constatées lors de la déclaration d'utilisation par les chirurgiens ou lors du transfert de propriété (cf § 15 – chiffre d'affaires).

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur de la créance et la valeur probable de réalisation.

10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- Des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- Des passifs liés à une obligation de l'entreprise à l'égard de tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

11. Provisions pour indemnités de départ en retraite et engagements similaires

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements s'élevaient au 30 septembre 2014 à 23 467 €

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- o Année de calcul : 2014
- o Taux d'actualisation : 2 %
- o Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- o Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié à l'âge de 62 ans
- o Convention collective : Métallurgie
- o Table de mortalité : TPRV 93

Le salarié qui partira en retraite, de son initiative ou de celle de l'employeur à un âge égal ou supérieur à 62 ans, recevra une indemnité de départ à la retraite dont le taux et les modalités sont fixés comme suit (application de la convention collective de la Métallurgie) :

- 1/10ème de mois par année d'ancienneté de 2 à 10 ans 1 mois 1/2 après 10 ans
- 2 mois après 15 ans
- 2 mois 1/2 après 20 ans

- 3 mois après 25 ans
- 3 mois 1/2 après 30 ans
- 4 mois après 35 ans

Il n'est pas tenu compte de la présence postérieure au 62^{ème} anniversaire.

Les engagements liés aux salariés des filiales ne sont pas évalués compte tenu du nombre non significatif d'employés concernés (2) et de leur faible ancienneté.

12. Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

13. Avances conditionnées et avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « avances conditionnées » en autres fonds propres.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement n'est pas conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « dettes financières diverses ».

14. Résultat courant - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel n'est pas défini précisément. Néanmoins, il est précisé par les textes qu'il s'agit que des éléments liés à des montants correspondants à des événements majeurs intervenus pendant la période comptable de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit des produits ou charges peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, et significatifs au niveau de la performance

Les autres éléments sont comptabilisés en résultat courant.

15. Chiffre d'affaires

En règle générale, les produits sont mis en prêt sur une période maximale de 10 jours auprès de clients occasionnels ou sont mis en dépôts auprès de clients réguliers. Les clients utiliseront, à

l'intérieur des « kits » mis à disposition, les produits adaptés à l'opération envisagée. Seuls les produits effectivement implantés sont facturés sur la base de la déclaration d'utilisation faite par le client. Un inventaire pour contrôle des stocks en dépôt est effectué de façon périodique. L'écart entre le nombre de produits théoriques implantés et le nombre déclaré par le client lui est facturé.

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

1. la « vente de biens » correspond à la vente d'implants orthopédiques de négoce auprès de chirurgiens exerçant en bloc opératoire.
2. La « Production vendue » correspond aux ventes d'implants orthopédiques conçues et fabriquées par le Groupe I.Ceram auprès de chirurgiens exerçant en bloc opératoire.
3. La « Production vendue services » est principalement constitué de prestations liées à des commissions sur le chiffre d'affaire de négoce non facturés en direct par le Groupe.

16. Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants.

17. Crédit d'impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt recherche (CIR).

Le CIR est calculé par année civile et s'impute, le cas échéant, sur l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise.

Du fait de la clôture en date décalée du précédent exercice ,le CIR de 2013, déterminé sur la base de l'année civile 2013, a été comptabilisé dans les comptes clos le 30 septembre 2014, et encaissé en avril 2015. Le groupe ne dispose pas encore des outils analytiques appropriés lui permettant de suivre de manière régulière le CIR. Ainsi, le CIR afférents à 2014 (environ 120 000 € attendus) et la quote-part relative aux 3 mois de l'année civile en cours ne seront comptabilisés qu'à la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2015.

L'entreprise, ne payant actuellement aucun impôt sur les sociétés, demande le remboursement du CIR.

Le groupe n'activant pas ses frais de recherche et développement (cf § 5 – immobilisations incorporelles), le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en subvention d'exploitation.

18. Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées. Un impôt différé est constaté à la clôture lorsqu'il existe une situation fiscale latente et que la situation fiscale de la société le permet.

La situation fiscale latente résulte des différences entre les bases fiscales et comptables comme suit :

- impôts à payer sur certains montants inclus dans les capitaux propres qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas été soumis à l'impôt sur les sociétés ou ont fait l'objet d'une imposition à un taux réduit ;
- impôts à payer ou payés d'avance, relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice, mais imposable ou déductible fiscalement au cours d'exercices différents.

Les impôts différés sont constatés à la suite des retraitements effectués sur les comptes consolidés, et notamment des retraitements d'harmonisation des principes comptables. En raison de leur non-déductibilité, aucun impôt différé n'est constaté sur les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition.

Le Groupe utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront.

Les impôts différés ont été retenus sur une base nette par entité fiscale. Aucun impôt différé actif n'est calculé si la situation fiscale de la société ne permet pas d'envisager une imputation possible de ces impôts. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Etablissement de la preuve d'impôt

La preuve d'impôt correspond au rapprochement entre la charge d'impôt total comptabilisée dans le résultat et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt le taux applicable à l'entreprise consolidante sur la base des textes fiscaux en vigueur.

19. Elimination des comptes et transactions réciproques

Les soldes et les transactions intra groupe ainsi que les pertes et profits résultant de transactions intra groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 mars 2015, le périmètre de consolidation du Groupe I.CERAM, comprend trois sociétés consolidées par intégration globale.

4.1. Périmètre de consolidation

<i>Société</i>	<i>Adresse</i>	<i>N° de SIRET</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
I.CERAM	1, rue Columbia 87000 LIMOGES	48759756900028	100%	100%	Intégration Globale
I.CERAM SRO	Pobrezni 3, 186 00 Praha 8 - Karlín, CZ	61465631	100%	100%	Intégration Globale
LIMOUSINE DE BREVET	281 rue des quatre castera 33130 Bègles	48057734500014	0%	75%	Intégration Globale

4.2. Mouvement de l'exercice

La société I CERAM a fait l'acquisition de 300 parts sur 400, de la société civile LIMOUSINE DE BREVET, au capital de 4 000 €, pour un montant de 150 000 €.

5. NOTES SUR LES COMPTES

Note 5.1 – Immobilisations

	Valeur brute 30-sept-14	Augmentations	Cessions	Valeur brute 31-mars-15
Frais de recherche et développement	74 449	-	-	74 449
Concessions, brevets et droits similaires	54 737	-	-	54 737
Marques *	200 000	300 000	-	500 000
Fonds commercial	10 000	-	-	10 000
TOTAUX	339 186	300 000	-	639 186
Constructions	34 269	-	-	34 269
Installations techniques matériel & outillage	1 182 149	-	-	1 182 149
Autres immobilisations corporelles	127 567	24 538	-	152 105
TOTAUX	1 343 985	24 538	-	1 368 523
Participations	-	-	-	-
Autres titres de participation	2 137	1 463	-	3 600
Autres immobilisations financières	30 638	-	15 000	15 638
TOTAUX	32 775	1 463	15 000	19 238
TOTAUX	1 715 946	326 001	15 000	2 026 947

* marques EPB et I.Ceram

Note :

- La société I.Céram a acquis en avril 2014 la marque EpB (Embout Protecteur de Broche) auprès de la société SOMEPIC Technologies ainsi que la clientèle attachée. Un complément de prix de 25 K€ est dû sous certaines conditions en avril 2017. Le management estime à ce jour non probable le paiement de ce complément de prix.
- Le fonds de commerce correspond au rachat initial de la société MIL qui a servi de base au développement de la gamme de produits et de la clientèle d'Iceram.

AMORTISSEMENTS	Valeurs au 30-sept-14	Augmentations	Diminutions	Valeurs au 31-mars-15
Frais de recherche et développement	56 235	7 445	-	63 680
Concessions, brevets et droits similaires	54 497	240	-	54 736
Fonds commercial	-	-	-	-
TOTAUX (I)	110 732	7 685	-	118 416
Constructions	14 685	1 713	-	16 398
Installations tech, matériel & outillage	807 817	80 898	-	888 715
Autres immobilisations corporelles	51 846	12 438	-	64 284
TOTAUX (II)	874 348	95 049	-	969 397
TOTAUX (I+II)	985 080	102 734	-	1 087 813

Note 5.2 – Analyse des créances et des dettes

En euros	31-03-2015	Moins d'1 an	Plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Dépôts de garantie	15 638		15 638
De l'actif circulant			
Clients	256 904	256 904	
Personnel et comptes rattachés	4 398	4 398	
Etat, impôts sur les bénéfices	178 694	178 694	
Etat, taxe sur la valeur ajoutée	274 518	274 518	
Impôts différés actif	3 581	3 581	
Comptes courants Associés	204 931	204 931	
Autres	37 249	37 249	
TOTAL	975 913	960 275	15 638

En euros	31-03-2015	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
<i>à 1 an maximum à l'origine</i>	1 236	1 236		
<i>à plus d'1 an à l'origine</i>	585 719	377 682	208 037	
Emprunts et dettes financières divers	194 255	154 255	40 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	527 762	375 777	151 985	
Personnel et comptes rattachés	93 296	93 296		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85 284	85 284		
Etat et autres collectivités publiques				
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	9 555	9 555		
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	39 060	39 060		
<i>Autres impôts, taxes et assimilés</i>	10 449	10 449		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	60 000	60 000		
Associés	129 929		129 929	
Autres dettes	4 822	4 822		
Total	1 741 367	1 211 416	529 951	-

Note 5.3 - Trésorerie et disponibilités

Le poste trésorerie et disponibilités se décompose comme suit :

En euros	31-mars-2015	30-sept-14
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	-	-
<i>Disponibilités</i>	803 690	65 936
Trésorerie active brute au bilan	803 690	65 936
<i>CBC</i>	(1 236)	(2 060)
Trésorerie passive brute au bilan	(1 236)	(2 060)
Total trésorerie nette	802 454	63 876

Note 5.4 – Détail des comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif sont exclusivement constitués de charges constatées d'avances.

Note 5.5 – Capital

Le capital du groupe I-CERAM au 31 mars 2015 se décompose ainsi :

- 4 030 645 actions d'une valeur nominale de 0.10 €, soit un capital de 403 064.50 €
- Investissement Développement détient 74.43 % des actions d'I.Céram

Les mouvements relatifs aux capitaux propres (part du groupe) sont retracés dans le tableau suivant :

	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé	TOTAL
30 septembre 2013	333 369	1 499 270	(378 927)	(327 321)	1 126 391
Affectation du résultat 2012/2013			(327 321)	327 321	-
Augmentation de capital du 31/12/2013	7 328	325 332			332 660
Augmentation de capital du 30/04/2014	3 549	157 440			160 989
retraitements consolidation		(52 159)			(52 159)
Résultat septembre 2014				52 568	52 568
30 septembre 2014	344 246	1 929 883	(706 248)	52 568	1 620 449
Affectation du résultat 2013/2014			52 568	(52 568)	-
Augmentation de capital	58 818	2 364 486			2 423 304
Résultat intermédiaire mars 2015				(761 106)	(761 106)
31 mars 2015	403 064	4 294 369	(653 680)	(761 106)	3 282 647

Note 5.6 – Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont entièrement constitués d'avances conditionnées remboursables OSEO/BPI

Autres fonds propres	31-mars-15	30-sept-14
Avances conditionnées OSEO	61 875	75 625
TOTAL	61 875	75 625

Il s'agit de deux avances concernant le développement d'un système de rachis pour l'enfant :

- 50 K€ octroyées en 07/2010 et remboursable sous condition de succès par trimestrialité du 30/09/2013 au 30/06/2017,
- 60 K€ octroyées en 10/2010 et remboursable sous condition de succès par trimestrialité du 30/09/2013 au 30/06/2017.

Note 5.7 – Provisions

Les provisions couvrent les dépréciations ou risques suivants :

En euros	30-sept-14	Dotation	Reprise	31-mars-15
Provisions pour litiges	85 262 €	0 €	85 262 €	0 €
Provisions pour dépréciation stocks	167 000 €	31 822 €	0 €	198 822 €
Provisions sur créances	107 766 €	31 841 €	0 €	138 607 €
Total	193 028 €	63 763 €	85 262 €	337 429 €

Note 5.8 – Analyse du chiffre d'affaires

En euros	31-mars-15	31-mars-14
Vente produits finis	570 302	595 106
· France	563 429	565 643
· Export	6 873	29 463
Vente marchandises	115 784	72 333
· France	106 667	58 457
· Export	9 117	13 876
Vente services	18 871	35 424
· France	18 871	35 404
· Export	0	20
Total	704 957	702 863

Note 5.9 – Analyse des dotations aux amortissements et provisions d’exploitation

<i>En euros</i>	31-mars-15	30-sept-14
Dotations aux amortissements immobilisations	102 754	236 222
Dotations aux provisions sur actif circulant	63 763	0
Dotations aux amortissements écart d’acquisition	5 035	0
Total	171 551	236 222

Note 5.10 – Analyse du résultat financier

Le poste résultat financier se décompose ainsi :

<i>En euros</i>	31-mars-15	30-sept-14
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l’actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	45	10 414
Différences positives de change		
Prod. Nets sur cessions de VMP		
Produits financiers	45	10 414
Intérêts et charges assimilées	(19 138)	(64 254)
Différences négative de change		
Charges financières	(19 138)	(64 254)
Résultat financier	(19 093)	(53 840)

Note 5.11 – Analyse du résultat exceptionnel

Le poste résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

En euros	31-mars-15	30-sept-14
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 421	110 160
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises provisions, transferts charges	85 262	
Produits exceptionnels	87 683	110 160
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(142 196)	(51 092)
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions		(72 816)
Charges exceptionnelles (b)	(142 196)	(123 908)
Résultat exceptionnel	(54 513)	(3 622)

Les charges exceptionnelles de la période de ce semestre incluent notamment :

- Condamnation prud'homales et règlements indemnités pour 82 150€ (compensés par une reprise de provisions de 37 000€)
- Règlement d'un redressement fiscal et des pénalités : 35 844€ (compensés par une reprise de provisions de 48 262€)
- Charges sur exercices antérieurs : 24 000€.

Note 5.12 – Impôts différés et Impôts sur le résultat

Charge d'impôt au compte de résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

En euros	31-mars-15	30-sept-14
Impôts exigibles	0	3 349
Impôts différés	4 781	14 702
Charges (produits) d'impôt	4 781	18 051

Pour rappel, le groupe ne reconnaît pas dans ces comptes les impôts différés liés aux déficits reportables. Au 30 septembre 2014, ces déficits reportables s'élevaient à 1 738 K€.

La preuve d'impôt de la période se présente comme suit :

En euros	31-mars-15
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	- 756 071
+ Charges (Produits) d'impôt	- 4 781
Résultat net consolidé avant impôt	- 760 852
Charge d'impôt théorique à 33,33 %	- 253 592
Impact des différences fiscales permanentes	-
Effet de l'imputation de bénéfices sur déficits sans IDA	-
Effet des pertes reportables non activées	258 373
Crédits d'impôts et impôts forfaitaires	-
Divers	-
Produit d'impôt effectif	4 781
Taux d'impôt effectif	-1%

Note 5.13 – Effectif

Effectif total moyen des salariés permanents

	31-mars-15	30-sept-14
Cadres	2	2
Techniciens et agents de maîtrise	3	3
Employés	9	9
Ouvriers	11	9
Autres		
TOTAL	25	23

Les effectifs correspondent à des équivalents temps plein sur l'exercice.

Note 5.14 – Rémunération des organes de direction

La rémunération des dirigeants versée par la société et/ou par ses filiales consolidées en intégration globale s'élève à un total de 81 K€.

Note 5.15 - Analyse des Risques

Risque de taux :

La dette financière du Groupe a été souscrite intégralement à taux fixe. Il n'est donc pas exposé à un risque d'évolution des taux d'intérêt.

Risque de change :

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 31 mars 2015 ne comprend de risque de change.

Le Groupe exerce une partie de son activité à l'international ; cette activité est facturée majoritairement en euro et n'est pas susceptible d'être exposée à un risque de change significatif. Chaque entité est en charge de la couverture de ses projets internationaux facturés hors de la zone Euro.